

Image not found or type unknown



## stationnement en lotissement

Par **matmax**, le **11/12/2011** à **22:17**

j habite dans un lotissement qui n est pas encore repris par la mairie . La route est faite de sorte qu il n y a pas d emplacement de parking , par contre mon voisin qui est routier stationne son 38 tonnes devant chez lui (sur la route) ce qui fait que de chez moi j ai une super vue et de plus j ai beaucoup de difficultes à manoeuvrer pour rentrer mes voitures dans mon garage .. j en ai fait part au lotisseur qui m a confirme qu' aucun vehicule ne doit stationner dans la rue existe t il une loi pour cela  
merci d avance  
Salutations